

# Le Franc-Maçon

Paraissant le Samedi

## ABONNEMENTS

Six mois.. 4 fr. 50 — Un an... 6 fr.  
Etranger (union postale). Un an.. 8 fr.  
Recouvrement par la poste, 50 c. en plus.

## RÉDACTION & ADMINISTRATION

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration,  
52, rue Ferrandière, 52, LYON

Les Abonnements sont reçus, sans frais, dans tous  
les bureaux de poste de France et de Belgique

## ANNONCES

Les Annonces sont reçues au Bureau  
du Journal

52, Rue Ferrandière, 52, LYON

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

## SOMMAIRE

L'union des Loges. — Esprit des morts et des vivants. — Les Merlatti de l'Eglise. — Morale chrétienne (suite). — Caisse de Prévoyance. — Chronique maçonnique. — Séparation de l'Eglise et de l'Etat (suite). — Un Mystique. — Persécutions catholiques (suite). — Le Centenaire maçonnique. — Le Centenaire profane. — Revue des Théâtres. — Bibliographie.  
Feuilletons : L'Epreuve. — Société de Jésus.

## AVIS

*Nous prions ceux de nos abonnés dont l'abonnement expirait le 31 décembre dernier de vouloir bien nous envoyer sans retard le montant de leur réabonnement en un mandat sur la poste.*

*Nous commencerons dans notre prochain numéro, la publication d'un nouveau roman feuilleton, dont les péripéties se déroulent dans notre ville; ce feuilleton a été écrit par un de nos concitoyens, spécialement pour le Franc-Maçon.*

## L'UNION DES LOGES

Les propositions formulées dans les deux derniers numéros du *Franc-Maçon* ont été accueillies avec une bienveillante attention par un grand nombre de ses amis. Elles répondent en effet à cette préoccupation générale de tous les francs-maçons : en face de la centralisation des sociétés cléricales, il importe avant tout d'organiser l'union des Loges.

On trouve dans la grande famille maçonnique tant de bonnes volontés, tant de dévouements, que c'est une faute impardonnable de ne pas tirer tout le parti possible de ces forces disséminées, émietées au sein d'ateliers travaillant isolément, existant sans cohésion réelle, sans entente commune, sans délibérations qui permettent un effort de tous, à la fois, pour atteindre le même but. La somme de travail que l'on donne ainsi, et qui est très souvent perdue, pourrait amener d'excellentes conséquences si des décisions prises en commun servaient de direction à de louables et courageux efforts. Comment a-t-on vécu jusqu'à ce jour, sans créer un mode de réunion mettant en communication constante et régulière les quinze Loges où sont inscrits les maçons actifs de notre ville ? Comment les Loges écossaises n'ont-elles pas encore resserré leurs liens fraternels par un conseil

des vénérables ? Mais comment surtout les Loges de tous les rites qui n'ont entre elles, en réalité, que des différences de formes, de rituels, n'ont-elles pas organisé ce Conseil central composé de délégués pris dans le sein de chacune d'elles ?

C'est là ce que nous entendons dire de tous côtés, autour de nous, depuis que nous avons soulevé cette grave question dont l'étude est si urgente, dont la solution est si facile et si simple.

Aussi, nous voyons déjà qu'une Commission a été nommée dans une des Loges du rite écossais, à Vaise, et nous ne doutons pas que son rapport ne soit rapidement rédigé et que les conclusions en soient acceptées sans retard. Les articles même du règlement que nous avons cité, en en faisant l'extrait dans la *Revue Maçonnique* de 1838, simplifient ses recherches. Le plan était tout tracé, et bien tracé par nos anciens, nous n'avons qu'à reprendre leur œuvre.

Mais c'est surtout cette centralisation des quinze Loges lyonnaises qui préoccupe à juste titre nos amis. Là est le point important sur lequel il faut porter son attention. Ce Congrès permanent, par une réunion mensuelle de trois délégués, répond si bien aux vœux de la Maçonnerie française. N'est-ce pas l'organisation dans un grand centre où les communications sont faciles et fréquentes, de ces concentrations des forces maçonniques qu'on cherche sur tous les points de la France. Partout nous voyons les congrès se former et se régulariser par une pratique de chaque année : Congrès du Sud-Est, Congrès du Midi, Congrès de l'Ouest. Et tandis que des Loges si éloignées cherchent à se rapprocher, à discuter par l'intermédiaire de leurs délégués les sujets importants pour notre Ordre, quinze grandes Loges, dans une même ville, vivraient plus isolées que les ateliers faisant partie d'une région étendue sur tout un côté de la France !

Cet état de choses ne pouvait durer ; il était préjudiciable, à tous les points de vue, aux plus chers intérêts de la Maçonnerie. Nous comptons sur le zèle de nos Frères pour qu'ils le fassent cesser sans perdre de temps. La Loge Bienfaisance-Amitié, Orient de la Croix-Rousse, a déjà fait appel aux quinze ateliers de Lyon et a pris l'initiative de leur proposer une prompte réunion par délégations de trois membres nommés dans chacune des Loges de l'Orient de Lyon. Nous attendons avec confiance les meilleurs résultats de ce réveil de la Maçonnerie lyonnaise.

## ESPRIT DES MORTS ET DES VIVANTS

S'il faut que l'un ou l'autre meure, périsse la forme, la beauté même, pour l'affranchissement de l'esprit.  
MICHELET.

C'est bien d'aimer le peuple pour soi, mais c'est mieux encore de l'aimer pour lui-même.  
E. DE GIRARDIN,

L'humanité s'afflige en voyant une grande nation redescendre lentement dans les principes dont une violente secousse l'avait un moment retirée.  
BOISTE.

On ne voit agir les autres qu'autant qu'on agit soi-même.  
J.-J. ROUSSEAU.

Une injure qu'on méprise tombe d'elle-même ; si l'on s'en fâche, on la fait valoir.  
TACITE.

Le hasard est non une cause véritable, mais une idée purement négative, qui exprime l'ignorance où nous sommes sur les causes de certains événements.  
BOUILLET.

L'homme doit penser plus haut qu'un fait.  
M<sup>me</sup> DE STAEL.

## LES MERLATTI D'ÉGLISE

Tous nos lecteurs ont pu voir, dans nos confrères quotidiens, le jugement véritablement étonnant qu'a rendu cette semaine la première Chambre du tribunal de la Seine.

Aux termes de ce jugement, serait tenu pour nul et inexistant, tout mariage contracté par un prêtre détroqué : c'est la mise hors du droit commun de toute une catégorie de citoyens, en même temps que la négation des principes mêmes de notre Code.

Cet événement, car c'en est un, a inspiré à un journaliste parisien quelques réflexions qui, pour être présentées sous une forme plaisante, sont marquées au coin du bon sens. Si les tribunaux refusent aux prêtres le droit de se soustraire au célibat, pourquoi n'en viendraient-ils pas à contrôler aussi l'observation rigoureuse de ce célibat ? La logique le voudrait ainsi.

Jusqu'à présent je croyais, dit notre confrère, et beaucoup de personnes croyaient, avec moi sans doute, que le prêtre, moine ou séculier, s'engageant volontairement à tenir certains ouverts perpétuels, pouvait à son gré alléger d'un certain nombre d'années une perpétuité qui commençait à lui peser.

Le mot « prêtre » a perdu tout prestige, et un monsier qui s'engage toute sa vie durant à cultiver en serre, et pour son usage particulier, la fleur d'orange, n'est ni plus ni moins qu'un Merlatti qui se décide à demeurer cinquante jours sans manger.

Que l'un ou l'autre rompe son jeûne, c'est affaire entre eux et leur conscience ou amour-propre, et non point une affaire d'Etat.

Voilà ce que je pensais avant que la première Chambre du tribunal civil eût rendu le jugement qu'on trouvera relaté en détail dans la chronique des tribunaux.

Nos juges — ô rivalité des gens de robe ! — ont conclu à la nullité du mariage des prêtres.

Ainsi, ce n'est plus l'ecclésiastique qui tient mordeus à son célibat. C'est la loi qui l'oblige à faire partie d'une caste privilégiée, alors qu'il ne demande qu'à prendre rang parmi le commun des citoyens.

Puisque la loi prend si à cœur un serment qu'elle ne doit pas connaître, pourquoi s'arrête-t-elle à mi-chemin, à mi-devoir ?

Qu'elle s'assure que le jeune du prêtre est tenu aussi rigoureusement que celui de Merlatti. Qu'elle nomme pour chaque jeuneur du mariage un comité de surveillance libellant des bulletins quotidiens.

Et qu'elle punisse d'amende ou de relégation, en cas de récidive, le prêtre assez osé pour grignoter quelques miettes d'amour ou pour s'asseoir imprudemment, la serviette au cou, au grand banquet du conjungo.

## LA MORALE CHRÉTIENNE ET LA MORALE ANTIQUE

### III

L'homme qui a exercé sur la vie morale et religieuse de l'humanité l'influence la plus profonde est incontestablement Socrate. La révolution chrétienne remonte jusqu'à lui.

Il y a toutefois quelque inexactitude à lui attribuer l'affirmation première de l'idée de conscience. C'est chez Euripide, « un frère de Socrate », qu'on lit pour la première fois le nom de conscience. Euripide est d'ailleurs pénétré d'un esprit nouveau. Dans l'œuvre de ce poète abondent ce qu'on pourrait appeler les moralités chrétiennes.

Euripide prêche partout l'humanité et la charité :

« Il faut avoir le cœur doux, donner au pauvre son tour aussi bien qu'au riche, et se montrer également juste et religieux pour tous. »

C'est Euripide qui a donné cette définition du vrai juste : celui qui vit pour son prochain et non pour soi.

Il témoigne un vif sentiment de l'égalité morale des hommes : « La vraie noblesse est celle de l'âme. — Le méchant seul est mal né, vint-il de plus haut que le père des dieux. » Euripide applique ces idées même aux esclaves : « L'esclave vaut l'homme libre, s'il pratique la vertu. L'esclave peut être homme libre par le cœur. »

Voici d'autres belles paroles de moralité religieuse : « Chez les morts, quand la vie a cessé, la pensée ne meurt pas, non plus que ne meurt le ciel, où l'esprit retourne. »

Euripide n'accepte la mythologie qu'autant qu'elle est conforme aux enseignements de la raison et aux préceptes de la morale : « Si les dieux font une chose honteuse, ils ne sont pas dieux. »

C'est ainsi que le sentiment moral et le sentiment religieux, étroitement unis, n'ont cessé de s'élever d'Hémère à Socrate.

Celui-ci a fait entrer dans l'esprit humain cette croyance en l'immortalité de l'âme dont le christianisme devait s'emparer par la suite. « Il y a un Dieu en nous », s'écriait déjà le poète Euripide.

« Cette force intérieure, dit avec raison M. Havet, que le sage sent en lui, et par laquelle il se gouverne, sa pensée s'y rattache si puissamment qu'il arrive à la séparer de lui-même et à la considérer comme un être à part, au dedans et au-dessus de son être ». C'est la théorie spiritualiste qui, par Socrate et à partir de Socrate, est devenue pour le genre humain le fond de toute religion.

Socrate n'a pas cru, semble-t-il, aux dieux populaires, mais il a cru au surna-

turel et au divin. Au-dessus des dieux vulgaires, Socrate mit un dieu nouveau : « celui qui ordonne et maintient cet ensemble du monde où tout est bon, ce dieu souverainement grand, voyant tout et entendant tout, présent partout. » C'est dans sa raison et dans sa conscience que chacun découvrirait le dieu nouveau. (A suivre.)

## La Caisse de Prévoyance de Genève

Parmi les institutions, qui existent ailleurs, et que nous voudrions voir se développer à Lyon, il faut citer au premier rang celle des Caisses de prévoyance, qui rendent partout les plus grands et les plus réels services.

Nous essayons de donner aujourd'hui une idée de la Caisse de prévoyance, fondée à Genève en 1864, et qui, depuis lors, n'a cessé de fonctionner.

Cette Société a pour but :

a) D'assurer, autant que possible, à ses membres, des moyens d'existence pour l'avenir ;

b) De venir en aide aux veuves et orphelins des maçons sociétaires ;

c) D'établir un nouveau lien de solidarité entre les francs-maçons.

Elle admet tous les maçons qui remplissent les formalités voulues, quels que soient leur domicile, leur nationalité et leur âge, moyennant le versement d'une première annuité de six francs et le paiement d'une pareille somme chaque année. Le sociétaire ne possède qu'un seul livret, mais les Loges elles-mêmes peuvent prendre des livrets pour des maçons et toucher des rentes qui s'éteignent avec le décès des titulaires.

La cotisation annuelle de 6 francs constitue un minimum ; le maximum peut s'élever à 100 francs.

Un sociétaire dont, pendant plusieurs années, le versement aurait été inférieur à 100 francs, a même le droit de parfaire l'arriéré, jusqu'à concurrence de cette limite annuelle, en payant l'intérêt au taux de 6 % l'an.

Une fois que le sociétaire prend part aux répartitions du dividende, ses versements cessent.

Les recettes de la Caisse se composent : des cotisations obligatoires ; des versements facultatifs ; des dons et legs, et des revenus divers provenant des placements.

Les fonds se répartissent en compte de profits et pertes, capital social et fonds de réserve. Ce dernier est destiné à parer l'insuffisance du compte de profits et pertes, pour le paiement des rentes, si celles-ci viennent à baisser, mais sans pouvoir excéder le taux de 33 %.

La somme à répartir en pensions est formée des intérêts divers, du tiers des cotisations volontaires et des dons et legs, et, le cas échéant, du prélèvement sur le fonds de réserve, ainsi qu'il vient d'être indiqué.

Chaque année, les membres qui font partie de la Société depuis plus de cinq ans et âgés d'au moins cinquante ans, reçoivent une part du dividende, proportionnelle au total de leurs versements, qui doit être au moins de 30 francs.

En cas de décès du sociétaire, les héritiers de celui-ci ont droit à la pension non payée le jour de la mort. La veuve est mise, quel que soit son âge, en pleine possession des droits de son mari ; si ce dernier n'a pas versé 30 francs, elle peut en opérer le versement.

En cas de mort, de mariage, de privation de tutelle de la veuve, les enfants qui n'ont pas encore dix-huit ans, reçoivent la pension de leur mère. Au fur et à mesure que les aînés atteignent dix-huit ans leur part se reporte sur les plus jeunes.

Les droits de la veuve sans enfant cessent lors d'un nouveau mariage.

Par une conséquence logique, les enfants orphelins de mère et dont le père vient à mourir, remplacent ce dernier jusqu'à l'âge de dix-huit ans, leur droit cessant à mesure que chacun d'eux dépasse cette limite.

Enfin, l'administration peut admettre aux répartitions un sociétaire nécessaire qui n'aurait pas cinquante ans, ou qui ne ferait pas partie de la Caisse depuis cinq ans, pourvu qu'il ait versé 30 francs au minimum.

Où trouver plus de garantie que dans cette organisation à la fois simple et pratique ?

La facilité même du rouage explique les nombreuses sympathies dont la Caisse n'a cessé d'être entourée.

En 1883, la grande Loge suisse, l'*Alpina*, désireuse d'encourager cette œuvre humanitaire, lui a fait un don de 500 francs ; plus récemment, en 1885, le Grand-Orient de Genève, sur la proposition du Conseil d'Etat, a voté en sa faveur une somme de 3,642 francs, provenant de la liquidation du T. U. :

Les résultats obtenus dépassent les espérances des promoteurs de l'institution, puisque la rente, qui représentait, en 1871, le 17,25 % du capital versé, s'élève, pour 1886, au 31,50 %, et que, selon toute probabilité, cette progression ne s'arrêtera pas là.

Ce succès n'est-il pas réjouissant et de nature à nous encourager à demander, dans notre ville, la création d'œuvres de ce genre ?

Le but de la Maçonnerie doit être de préparer, de faciliter, par des créations semblables, la solution de cette fameuse question sociale, dont tout le monde se préoccupe à juste titre, et ce n'est qu'en passant, comme l'ont fait nos Frères de Genève, des paroles à l'action, en affirmant par des faits cette union et cette solidarité qui sont dans nos principes, que nous arriverons à remplir véritablement la grande tâche rénovatrice qui nous est assignée.

## CHRONIQUE MAÇONNIQUE

Nous recevons le récit suivant d'un de nos excellents correspondants de Lille ; nous nous associons sans réserves aux sentiments qu'il exprime, et nous engageons vivement tous les maçons à cesser enfin de subventionner l'Eglise, en ayant recours à ses sacrements ; aussi sommes-nous persuadés, que l'exemple qui nous est aujourd'hui signalé, trouvera bientôt de nombreux imitateurs.

### Un Baptême civil

Il m'a été donné d'assister dimanche dernier, à Lille, à un baptême civil : Je n'ai jamais rien vu de plus touchant.

Le père de l'enfant avait réuni à sa table, pour la circonstance, quatre de ses F. . . maçons.

Au dessert, la voix grosse d'émotion, il adresse aux deux personnes qu'il avait choisies pour parrain et marraine, une petite allocution à peu près en ces termes :

« Madame, Monsieur,

« Il est d'usage dans les milieux religieux,

de donner à l'enfant qui vient de naître, un parrain et une marraine pour qu'ils veillent sur son éducation. J'ai pensé que, en dehors de toute religion, on devait donner à ses enfants des protecteurs; je vous ai choisis: Vous serez la marraine et le parrain de mon fils. Je pense bien que vous saurez, le cas échéant, accomplir la tâche que je vous confie. Je ne vous cache pas que j'attache une grande importance à l'engagement que vous allez prendre. »

Le parrain, au nom de la marraine et au sien, remercie le père, et, après lui avoir cordialement serré la main, il déclare « qu'ils sont heureux d'avoir été choisis pour les protecteurs du nouveau-né, et que le père et la mère peuvent en toute confiance compter sur eux, si un jour le malheur veut qu'ils aient à s'occuper de leur filleul.

Tous les yeux sont pleins de larmes; le silence règne pendant quelque temps dans la salle.

Quelle cérémonie religieuse peut égaler en grandeur et en dignité cette cérémonie toute civile! Est-il rien de plus sublime, de plus touchant que ce père parlant avec sincérité et recommandant son enfant à la garde de deux amis? Et cette acceptation du parrain et de la marraine faite simplement, sans forfanterie, sans apprêt, n'est-elle pas de nature à faire battre le cœur le plus endurci!

Quel bel exemple que ce baptême civil, il ne suffit pas d'admettre des principes, il faut surtout avoir le courage d'y conformer sa conduite. Un maçon, moins que tout autre, a le droit de s'y soustraire.

#### Loge maçonnique de Bourg

La loge maçonnique de Bourg a fait parvenir au Grand Orient de France la somme de cent francs destinée aux inondés du Midi.

Nous enregistrons avec plaisir cet acte de générosité.

#### Un Progrès

Nous soumettions à nos lecteurs, dans notre dernier numéro, l'idée de constituer à Lyon un Conseil des Vénérables de la grande Loge Symbolique Ecossaise; cette idée a rapidement fait son chemin; une des Loges les plus importantes de notre ville a nommé une Commission chargée d'étudier ce projet dont la réalisation donnerait certainement les résultats les plus féconds.

Nous félicitons bien sincèrement nos amis, et nous espérons que les autres ateliers ne tarderont pas à imiter cet exemple.

## La Séparation de l'Eglise et de l'Etat

(Suite.)

« Ils se soumettent à enseigner la doctrine qui y est contenue, et les évêques adresseront une expédition en forme de cette soumission au conseiller d'Etat chargé de toutes les affaires concernant les cultes. »

Qu'est-ce que tout cela est devenu aujourd'hui? Où y a-t-il encore des gallicans? Dans quel séminaire enseigne-t-on la doctrine de 1682, si chère à Louis XIV et à Bonaparte?

Non seulement on ne l'enseigne plus, mais encore le *Syllabus* de 1865 la regarde comme perverse, hérétique et damnable, et dénonce, comme abusives, impies et blasphématoires les dispositions qui en découlent. En sorte que ce Concordat, dont on se réclame, a deux caractères: il a été abandonné par le pouvoir civil et dénoncé par le pouvoir religieux comme abominable! Pour qui donc le Concordat serait-il une autorité? Serait-ce, par hasard, pour les libres-penseurs, qui bafouent le gallicanisme et contre lesquels le *Syllabus* fulmine l'anathème?...

Je crois avoir démontré, MM. TT. CC. FF., qu'au point de vue de la logique, de l'histoire de faits contemporains, nous avons toute liberté, toute souveraineté pour séparer l'Eglise de l'Etat.

Mais un dernier argument nous est opposé. Je vous demande la permission d'en dire quelques mots en terminant. Oui, sans doute, nous dit-on, les considérations historiques et morales que vous faites valoir sont justes et doivent être acceptées, mais vous commettez une confusion: La séparation de l'Eglise et de l'Etat n'est pas, comme vous le croyez, une simple thèse philosophique, c'est avant tout une question politique. Il ne s'agit pas de savoir si théoriquement vous avez raison; la seule chose importante, c'est de rechercher si pratiquement vous n'avez pas tort, si la réforme que vous recommandez ne produirait pas des effets dommageables en même temps à la libre pensée et à la République.

Certes, ajoutez-t-on, si la France se composait exclusivement de grandes villes, si elle était peuplée de citoyens émancipés de

toutes superstitions, il n'y aurait aucune objection à produire contre votre théorie. En est-il ainsi? N'oubliez-vous pas les petites localités où se rencontrent tant de paysans qui s'indigneraient contre le gouvernement, si celui-ci s'avisait de supprimer les cultes officiels? Avez-vous songé aux femmes de la campagne? Si vous leur enlevez la messe et le prêche, à quelle occasion et dans quel moment, le dimanche, montreront-elles leur robe neuve? Prenez garde: vous allez, sans le vouloir, augmenter le prestige du prêtre et donner à l'Eglise l'attrait du fruit défendu.

Cette série d'arguments me paraît des plus discutables. Le premier revient à dire qu'il faudra supprimer le budget des cultes lorsque tous les croyants se seront supprimés eux-mêmes en se convertissant à la libre pensée. J'avoue que si l'on employait cette méthode en politique, le progrès s'accomplirait bien lentement! On ne supprimerait pas les abus, on attendrait — en les salariant — le jour où ils se seraient supprimés eux-mêmes. Voilà un système de gouvernement facile à suivre et qui n'exige ni grand effort d'intelligence, ni dépense de dévouement.

MM. TT. CC. FF., si nous devons ainsi ajourner toujours une mesure pour ne pas contrarier tel ou tel individu, telle ou telle localité, jamais aucune réforme ne serait faite. Accomplissons-les (tel est le vœu et la tradition maçonnique), si elles sont dans la vérité et dans la justice, persuadés que si elles comportent des inconvénients momentanés, elles auront des avantages définitifs. Ce sont les réformes qui créeront les mœurs, et ce sont les mœurs qui produiront l'indépendance des esprits et la définitive liberté de conscience.

La deuxième raison qu'on nous oppose, celle qui consiste à dire que nous aurions un accroissement d'influence cléricale et une insurrection des paysans et des paysannes si nous supprimions le budget des cultes, n'est qu'une affirmation sans apparence de réalité et de raison. Remarquons, en premier lieu, qu'il ne s'agit pas de proscrire les prêtres, ni d'interdire le culte; il s'agit simplement de laisser à ceux qui en éprouvent le besoin le soin de les payer. Com-

5

## L'ÉPREUVE

PAR

CHARLES DESLYS

Le premier jour on se dit: « Monsieur », et mutuellement on se fait des cérémonies; le lendemain: « cher monsieur »; puis: « mon cher »; puis: « cher » tout court, et quelques mois plus tard, quand chacun sera de retour chez soi, tous ces gens qui ont été à *tu* et à *toi* pendant une saison auront l'air de ne pas se connaître et ne se salueront même pas.

Il semblerait que ce littoral aimé du soleil soit un terrain neutre, où les personnages de bonne marque viennent se délasser du torticolis des conventions sociales et s'encanailler à plaisir au frottement du monde interlope. Exemple: ce salon d'attente de la marquise d'Almería. Toutes les nationalités s'y coudoyaient. On y entendait reten-

tir les noms les plus exotiques, et tous, comme l'avait dit Rosita, précédés d'un titre nobiliaire... Tous comtes, vicomtes ou barons: on annonça même un chevalier...

— De quoi? fit quelqu'un.

— D'industrie, répondit un autre.

Et l'on n'alla pas moins lui serrer la main.

Le dîner, cependant, n'en finissait pas. Ces messieurs causaient, ricanaient; Jacques avait l'oreille fine et crut distinguer un nom qui déjà lui était cher. Quelques mots malsonnants ne lui laissèrent plus de doute. Etait-ce bien de M<sup>lle</sup> d'Almería qu'on se permettait de parler ainsi?

Au centre du groupe trônait le prince de X..., célèbre par ses mœurs orientales. Un pacha, dont le sérail était partout.

— Vous êtes, lui dit-on, comme cet Anglais qui suivait Carter, afin de le voir dévorer un jour par ses lions. Vous attendez...

— Une chute! répondit-il. Elle est inévitable et je suis celui qui ramasse... jamais le premier, toujours le second...

En ce moment même, les portes de la salle à manger s'ouvrirent à deux battants. Rosita fit, à la suite de sa mère, une entrée

bruyante. Elle était très gaie peut-être un peu grise.

En apercevant le prince, que son âge et son embonpoint clouaient sur un fauteuil, elle courut vers lui, posa familièrement les deux mains sur ses épaules, avec un élan comme pour sauter sur ses genoux.

Spontanément, Jacques s'avança, tordant sa moustache.

Elle le reconnut, se souvint, rougit, recula, changeant tout à coup de visage, et saluant le vieillard avec une politesse du meilleur ton:

— Prince, lui dit-elle, vous offrirai-je une tasse de café?

#### IV

L'assistance et le prince lui-même sentirent bien qu'il venait de se passer quelque chose d'anormal, mais personne n'en devina le fin mot. On crut à quelque capricieuse espièglerie de l'enfant gâtée de la maison.

Durant le reste de la soirée, d'ailleurs, elle se tint sur la même réserve; ce n'était plus une Péruvienne, c'était une Anglaise, une *very little girl*.

— Est-ce un rôle qu'elle joue? demandèrent les intimes.

ment ! abandonner l'Eglise à ses propres et légitimes ressources, lui retrancher la rente annuelle, supérieure à soixante millions, que l'Etat lui donne, ce serait fortifier cette Eglise ! Comment ! priver l'homme de Dieu du traitement que l'Etat lui octroie ce serait grandir cet homme aux yeux du paysan ! Singulière arithmétique, bizarre conception de ce qu'est le paysan ! mais, pour le plus grand nombre des campagnards le curé n'est le représentant du ciel que parce qu'il est le fonctionnaire de l'Etat ! A partir du jour où les évêques ne seront plus logés dans des palais, où le budget des cultes ne viendra plus redorer le blason de leurs armoiries, où la mise en application du principe de l'égalité des consciences les réduira à cette crosse de bois dont parlait si éloquemment Montlosier, vous imaginez-vous que le paysan, qui n'aime pas beaucoup la métaphysique, qui regarde au positif des choses, s'inclinera, plus encore qu'aujourd'hui, devant des prêtres sans autres attraits que leur dogme, devant une Eglise dépouillée du prestige officiel et privée des millions du budget des cultes ? Je n'en crois rien.

(A suivre.)

## UN MYSTIQUE

Il nous est impossible de passer sous silence le discours prononcé par un professeur à l'Ecole de médecine, et publié *in extenso* par la *Semaine religieuse*, de Clermont.

Ce singulier professeur se nomme Imbert-Gourbeyre, et son discours, intitulé : *Les origines chrétiennes de la médecine*, est un véritable sermon mystique ; les extraits suivants, que publie la *Nation*, suffiront à en donner une idée :

Il y a eu un paradis perdu, dit M. Imbert-Gourbeyre ; les livres saints l'ont raconté dans leurs pages inspirées. Ce n'est pas nous, médecins, qui nierons le dogme de la chute (!!!) Dieu nous a créés les historiens du péché de l'homme ; à ceux d'entre nous qui en décrivent le mieux les suites et les ravages, il accorde une gloire immortelle. Après la chute il y eut des promesses divines, et ici nous nous trouvons en face de la Rédemption, admirable

plan divin, dans lequel fut décrétée la création de la médecine (!!).

Ainsi, la médecine a été décrétée par le Père Eternel. Une fois la médecine décrétée, vous croyez peut-être que ce sont les médecins qui ont trouvé les médicaments ? Erreur.

D'après M. Imbert-Gourbeyre, c'est un ange « qui révèle au jeune Tobie que le fiel d'un poisson doit guérir les yeux de son père » (le D<sup>r</sup> Imbert soigne-t-il ses malades avec ledit fiel ?) ; c'est un ange « qui apprend aux sauvages d'Amérique les vertus du quinquina » ; c'est encore un ange « qui révèle à un saint homme (on ne dit point son nom, cherchez le saint homme !) les vertus de l'arnica » ; quant à l'aconit, Dieu s'est fait jardinier et l'a planté « sur le plateau de Pamir, aux monts Himalaya, où les fils de Noé l'ont trouvé, miraculeusement développé, après le cataclysme diluvien ». Enfin, c'est Dieu qui a « révélé aux hommes que, pour médicaments, il fallait employer des poisons ».

M. Imbert-Gourbeyre continue en ces termes :

Toutes les fois que le médecin donne un remède, il faut que la main de Dieu se lève pour le bénir et le rendre efficace. Il n'était pas bon que l'homme pût être guéri à coup sûr : IL EN EUT ABUSE (!!!). Dieu ne l'a pas permis, maître de la santé et de la maladie, il a voulu que l'homme s'inclinât devant son pouvoir suprême.

Le sermon finit en fanfare... ou en oraison :

Quel intérêt auraient les médecins à se précipiter dans les abjections du matérialisme, dans les folies de la libre-pensée ?

O Christ, divin confrère, préserve les médecins des fausses doctrines !

Voilà ce qu'un professeur à l'Ecole de médecine a eu l'audace de débiter à de jeunes étudiants pour la rentrée des Facultés ! Et toutes ces billevesées ont été lues et approuvées par le recteur de Clermont.

Nous nous joignons à toute la presse républicaine pour demander qu'on renvoie ce médocastre illuminé, ce Jean Brunet de la thérapeutique à ses auditeurs naturels : les étudiants des instituts catholiques.

## PERSÉCUTIONS CATHOLIQUES

CONTRE LA FRANC-MAÇONNERIE

(Suite. — Voir les numéros 52 et suivants.)

Il arrive à Lyon en 1782 et y fonde une même Loge du rite égyptien, sous le titre de *La Sagesse triomphante*. Il vient ensuite à Paris et y établit une *Loge-Mère d'adoption de la haute Maçonnerie égyptienne* ; il réussit à se faire de nombreux et illustres prosélytes. En 1784, il décide le prince de *Montmorency-Luxembourg* à accepter la dignité de Grand-Maître protecteur de son rite. C'est pendant ce séjour qu'il se créa, dans le meilleur monde parisien, cette popularité dont nous avons parlé.

Tant de charlatanisme devait prendre une fin. A Varsovie, il avait réussi à extorquer de fortes sommes à un prince polonais, en lui promettant de soumettre le diable à ses volontés. A Strasbourg, aidé de sa femme, il exerça un empire absolu sur le cardinal de Rohan ; c'est par suite de cette relation qu'il fut arrêté et jeté à la Bastille comme complice dans la ténébreuse affaire du collier.

Du fond de la Bastille, il écrivit un long mémoire sur son éducation, sur sa vie et ses voyages, avec mille détails romanesques inventés dans le but de conserver l'empire qu'il exerçait sur les imaginations ; il y déclare que sa naissance est une énigme pour lui-même et donne la liste des personnages importants qu'il a connus dans le monde : « J'ai écrit, disait-il en finissant, ce qui suffit à la loi, ce qui suffit à tout autre sentiment que celui d'une vaine curiosité. Insisterez-vous pour connaître plus particulièrement la patrie, le nom, les motifs, les ressources d'un inconnu ? Que vous importe, Français ? »

Ce mémoire où, à côté d'artifices et d'arguments vulgaires, se trouvent des idées ne manquant pas de grandeur, accrut en France le nombre des partisans de la Franc-Maçonnerie philosophique que Cagliostro prétendait représenter. De Berlin, Mirabeau l'attaqua dans un pamphlet rempli d'amère ironie, mais qui montre toute la popularité dont jouissait à cette époque ce thaumaturge. (A suivre.)

— Elle s'en acquitte bien, répondit le prince. Mais où donc est le souffleur ?

Il le chercha vainement. Jacques se tenait à distance respectueuse. Il ne se rapprocha de M<sup>lle</sup> d'Alméria qu'au moment où, divers jeux s'étant organisés, dont une roulette qui captiva la plupart des invités, elle prit place au piano.

— Etes-vous content ? venait-elle de murmurer, en passant auprès de lui.

Avec un signe de tête affirmatif, il l'avait suivie. Elle joua, ce soir-là, le *Menuet* de Boccherini, la *Marche turque*...

— Musique mixte, lui dit-elle tout bas.

Puis, passant à l'*Invitation à la valse* :

— Un souvenir de notre première rencontre ! ajouta-t-elle plus bas encore.

Enfin, tout en achevant le morceau :

— Ne venez pas demain matin..., c'est dimanche, nous serons à l'église.

N'était-ce pas lui dire :

— Venez tantôt ?

Jacques s'éloigna sur ce sous-entendu. Personne n'avait remarqué ce discret entretien.

Un hasard — le hasard n'en fait pas d'autres ! — voulut que, le lendemain matin,

Jacques passa devant les Missions africaines, chapelle très connue par le *high-life* cosmopolite de Nice. A la porte, parmi les équipages, stationnait le landau de la marquise. Jacques le reconnut aux armoiries... il entra.

Pourquoi?... Lui-même il n'aurait su le dire... Tout un côté, la facette religieuse du caractère de Rosita lui échappait encore. Il l'avait entendue, au milieu de ses plus folles extravagances, manifester de grands sentiments catholiques, jurer par la Madone... et ce serment, dans sa bouche, avait la signification d'un vœu.

Comme la plupart des Américaines espagnoles, elle affichait cette dévotion superstitieuse et quelque peu païenne qui exagère les pratiques du culte, non par excès de foi, mais pour l'effet, comme au théâtre ou dans le monde.

Bien souvent, aux premières lueurs de l'aube, après une nuit de bal, la mère et la fille allaient se confesser et communier à la petite chapelle des Missions. Elles recevaient la sainte hostie comme on avale une pilule avant le déjeuner.

Jamais, les jours de fête, elles n'auraient manqué la grand-messe ni les vêpres. Ro-

sita s'y faisait remarquer, au premier rang des fidèles, par sa mise et ses allures tapageuses. Tantôt des poses alanguies, extatiques ; tantôt un laisser-aller des plus irrévérencieux. Elle se tenait les jambes croisées l'une sur l'autre, le coude sur le genou, le menton dans la main, guettant des yeux tout ce qui pouvait la distraire... puis chuchotant, riant, gesticulant, donnant à chaque prêtre un sobriquet baroque. Le vicaire, sec et brun, au profil en tête de poisson, avait été baptisé par elle : « le hareng saur ». Bref, toutes sortes de facéties, qu'elle interrompait étourdiment pour égrener les dizaines de son chapelet ou faire de grands signes de croix, depuis le front jusqu'à la poitrine.

Jacques, adossé au pilier, n'avait rien perdu de ce spectacle varié, lorsque Rosita, l'apercevant tout à coup, le gratifia d'un salut accompagné de quelques premiers sourires ; elle ne l'eût pas autrement accueilli dans un salon.

Vivement, il porta la main à sa moustache. Elle saisit au vol cette muette remontrance, se retourna, reprit son livre, et pieusement, ne le quitta plus des yeux.

(A suivre.)

# LE CENTENAIRE DE 1789

## PRIME A NOS LECTEURS

Par suite d'un traité spécial avec l'auteur des «**Souvenirs d'Antan**» l'Administration du Franc-Maçon est heureuse de pouvoir offrir à tous les abonnés du journal le volume de M. Fonsérone au prix modique de 1 fr. 50.

L'ouvrage se vend en librairie 3 francs. Nos lecteurs nous sauront gré de leur fournir une occasion unique de se procurer à bon marché cette charmante étude que nous avons déjà eu l'occasion de présenter à nos lecteurs.

## CENTENAIRE MAÇONNIQUE

Alors que dans le monde profane les préoccupations de tous se sentent invinciblement attirées vers la célébration reconnaissante de la Révolution française, il semble étrange que la Maçonnerie reste indifférente et neutre, comme si dans le grand mouvement qui se prépare elle n'avait pas son rôle assigné, et dans la reconnaissance du peuple sa part légitime.

Aucune organisation n'a exercé sur le mouvement révolutionnaire une influence plus féconde que l'organisation maçonnique. Au sein des Loges se préparèrent les idées, se formèrent les hommes qui eurent sur leur époque une action décisive et provoquèrent cet élan magnifique d'un peuple se ressaisissant enfin, après dix siècles d'oppression dans la pleine conscience de sa liberté.

Il sera difficile parfois, intéressant toujours, d'étudier la part importante que la Maçonnerie prit dans la Révolution, rechercher quels tribuns sortaient de nos rangs, quelle fut l'attitude des Loges à Paris et en province dans les circonstances critiques de la période révolutionnaire.

Ici nos lecteurs peuvent devenir nos collaborateurs, et la plus agréable intimité s'é-

tablit entre nous ; toutes les fois qu'ils pourront nous faire connaître un détail inédit, un fait particulier de l'histoire dans leur localité, une anecdote se rapportant à cette époque et à l'ordre d'événements que nous avons l'intention d'étudier, nous faisons appel et appel pressant à leur zèle, à leur fraternité maçonnique, pour qu'ils ne manquent pas de nous apporter un document si précieux pour notre travail.

Nous n'avons pas l'ambition de faire une étude pratique, méthodique, raisonnée, logique de l'histoire de la Révolution au point de vue maçonnique ; nous voulons plus simplement et plus modestement grouper quand ils se présenteront et sans observer aucun ordre chronologique, aucun enchaînement de faits, les éléments où l'historien pourra puiser plus tard, si quelqu'un est un jour tenté d'écrire à la gloire de la Maçonnerie révolutionnaire, une œuvre digne d'elle.

C'est la première partie de notre programme, la seconde correspond mieux à l'esprit d'initiative et d'entreprise qui anime des vrais maçons.

Il s'agit de créer parmi nos amis, éclairés par les documents que nous publierons, un courant irrésistible, qui provoque pour le Centenaire de 1789 une immense fédération des Loges, désireuse de célébrer, à côté de la grande fête et des réjouissances civiles, une fête plus intime, aussi touchante : la fête maçonnique.

Nous noterons avec soin toutes les manifestations des Loges dans cet ordre d'idées : constitutions de sociétés, études et travaux des ateliers, préparatifs de la fête, publication de tous les projets qui nous seront soumis et nous serons heureux que le *Franc-Maçon* permette ainsi aux Loges les plus éloignées de s'entendre, de se concerter, pour donner à la manifestation projetée un éclat grandiose.

Travail utile, travail fécond pour nos Loges, que de participer à cette œuvre de gratitude et de reconnaissance. L'intérêt

des termes s'accroît des choses utiles qui s'y discutent : quel plus admirable programme d'union, de concorde, d'apaisement et de labours féconds pourrait-on trouver?

L'activité des ateliers y puisera de nouveaux éléments, et dans les petites villes de province en particulier, où la vie maçonnique se ralentit et où la Loge se discrédite parfois en intervenant dans les luttes politiques où elle compromet sa mission, son rôle, son caractère, elle peut, en prenant une généreuse initiative et en se réservant sa part légitime de direction dans l'œuvre du Centenaire, reconquérir une influence, une utilité, une raison d'être qui seront désormais hors de toute discussion.

Nous avons donc tout lieu d'espérer que le nouveau cadre imposé à la rédaction du *Franc-Maçon* sera favorablement accueilli de nos lecteurs en donnant à notre journal un attrait nouveau et un intérêt d'actualité puissant.

## Le Centenaire profane

Désireux de contribuer dans la mesure du possible à répandre et à propager l'idée de la célébration nationale du Centenaire de 1789, nous avons résolu de publier chaque semaine, à cette place, d'intéressants extraits se rapportant aux hommes et aux choses de notre grande Révolution.

Nous publions, aujourd'hui, le récit de la fête de la Fédération, dû à la plume autorisée de notre F. . . Auguste Dide. C'est de cette manifestation grandiose que nous devons songer à nous inspirer pour célébrer dignement l'anniversaire de notre émancipation.

### Les Fédérations rurales en 1790 et la fête du 14 juillet

Paris n'a pas toujours, comme on le croit, donné le mot d'ordre à la province. Celle-ci a eu, pendant la Révolution française, de hardies et généreuses initiatives. Du 14 juillet 1789

13

## SOCIÉTÉ DE JÉSUS

Études sur la Société de Jésus et les Jésuites  
Par M. FERRER

Ancien Conseiller général du Rhône

C'est-à-dire que Pilate, par exemple, en se prêtant et en s'accommodant à l'opinion des doctes, des prêtres et de tous les Juifs lorsqu'il condamna Jésus-Christ comme coupable et prononça sa sentence de mort, n'agit point contre sa conscience, quoiqu'il agit contre son propre sentiment par lequel il croyait Jésus-Christ innocent. N'est-ce pas édifiant?

« Un homme docte, demande le Père Layman, peut-il, en donnant conseil à celui qui le consulte, suivre l'opinion probable des autres qu'il croit fautive? Oui, quand même un docteur tiendrait pour certain dans la spéculation qu'une opinion est fautive, il la pourrait conseiller. »

Ainsi, les opinions probables, quoique fausses et contraires à la loi naturelle et aux lois de Dieu, excusent tout, expliquent tout, pardonnent tout, autorisent tout : les jésuites, par le moyen de leurs opinions probables, ont un pouvoir supérieur à celui de Dieu même, puisqu'ils ôtent les péchés du monde en rendant bon ce que Dieu trouve mauvais, et licite ce qu'il a défendu.

C'est cette prétention de la supériorité d'intelligence et de pouvoir des doctes jésuites, sur Dieu même, qui a enfanté cette multitude effroyable d'opinions relâchées, à la vue desquelles le bon Père Escobar s'est écrié avec une admiration de néophyte :

« Quand je vois tant de diverses opinions dans la morale chrétienne, il me semble que je vois reluire avec éclat la divine Providence ; parce que dans cette variété d'opinions on peut porter plus doucement le joug de Jésus-Christ.

« N'est-il pas plus commode, en effet, se demande notre grand Escobar, qu'on puisse enseigner plusieurs chemins pour aller de la terre au ciel, que s'il n'y en avait qu'un seul? Car il faudrait ou qu'il

fût extrêmement large ou, s'il ne l'était pas assez, que ceux qui y marcheraient s'empêchassent les uns les autres, et eussent tous beaucoup de peine à le tenir.

« C'est donc, conclut notre immortel Escobar, par une conduite manifeste de la Providence de Dieu, qu'on peut présenter aujourd'hui aux hommes plusieurs manières de régler leurs actions et leurs mœurs, en sorte qu'ils feront toujours bien, soit qu'ils suivent l'une ou l'autre des deux opinions contraires ; et, soit qu'ils entrent dans l'un ou l'autre de deux sentiments entièrement opposés, ils iront droit au ciel. »

Attendu, comme le fait remarquer fort sagement le judicieux Père Azor, que : « ce que l'on fait prudemment est bien fait, et l'on fait prudemment ce que l'on fait par le conseil des autres ; par conséquent, celui qui suit l'opinion probable des hommes doctes agit prudemment. »

Donc, encore une fois, ceux qui suivent l'opinion des hommes doctes, c'est-à-dire du souverain pontife, des princes, des prêtres, des doctes de la loi, des scribes et des pharisiens qui condamne-

au 14 juillet 1790, la nation tout entière s'occupa de maintenir et de sauver les conquêtes de la Révolution.

Elles étaient mises en péril de tous les côtés. La cour guettait l'occasion de reprendre le terrain perdu par l'ancien régime. Le pape Pie VI déplorait en consistoire « les maux de la France où les non-catholiques allaient être admis à tous les emplois ». Une partie du clergé prêchait la résistance à l'Assemblée nationale et exhortait les « croyants » à la révolte. Les nobles émigraient et mendiaient, dans les cours étrangères, des subsides et des armées contre leur pays. D'une extrémité du royaume à l'autre, on se préparait à la guerre civile. De Strasbourg à Nîmes, de Brest à Toulon, les populations étaient inquiètes, surexcitées. Qui sait ce qui se produirait demain ? On racontait que les réfugiés de Turin, aidés par le roi de Sardaigne et les troupes piémontaises, allaient envahir les provinces méridionales, pénétrer par Embrun dans le Dauphiné, par Nice dans la Provence, par la Savoie dans le Lyonnais. Pour mettre obstacle à ces invasions, on n'avait guère que des troupes commandées par des ennemis de la Révolution et des gardes nationales mal équipées, armées d'une manière insuffisante. A Marseille, le colonel d'un des régiments d'infanterie, M. d'Ambers, faisait publiquement des vœux pour le triomphe des émigrés, insultait les patriotes, les faisait arrêter par ses soldats. A Montpellier, à Toulouse, à Valence, la lutte était déclarée entre la population et les nobles placés à la tête des régiments qui tenaient garnison dans ces villes. Une lettre, saisie sur la personne de M. de Voisin, commandant de la citadelle de Valence, montre que les chefs de l'armée régulière s'entendaient avec les émigrés qui avaient pris rang et grade dans la coalition étrangère.

C'était là des complicités antinationales. Leur révélation portait le trouble et la fureur dans les esprits. Ce qui augmentait l'exaspération générale c'était l'absence de nouvelles précises et de tout moyen de contrôle touchant les rumeurs qui circulaient. Le demi-jour, le vague, sont favorables aux fièvres et aux indignations de la crédulité. Or, suivant la très juste observation de l'Anglais Arthur Young, la France était, à cette époque, singulièrement en « arrière dans tout ce qui regarde les nouvelles et la circulation. »

Toutes ces causes amenèrent des alarmes et firent naître des troubles. Des nobles et des prélats ayant réclamé les droits féodaux et les dîmes, dont l'abolition était décrétée en principe, les paysans s'insurgèrent. Des châteaux furent brûlés, des actes de vengeances particulières s'accomplirent. A Marseille, la popu-

lation s'empare des forts qui dominaient la ville et les détruit ; à Toulon, l'hôtel de ville est assiégé et pris ; à Valence, la citadelle tombe aux mains de la garde nationale ; au Saint-Esprit, la garnison menacée capitule ; à Toulouse, un violent combat se livre entre les bourgeois et la troupe de ligne ; à Bordeaux, la jeunesse se soulève, à Nîmes, on se bat pour et contre la cocarde aux trois couleurs et la cocarde blanche ; à Perpignan, les soldats se mettent en opposition avec leurs officiers ; à Castelnaudary éclate une insurrection populaire.

Quels remèdes apporter à ces conflits, à ces commotions, à ces tumultes sanglants ? L'autorité régulière était suspecte, dupe, complice ou impuissante. Eh bien ! la France, abandonnée ou trahie, se sauvera elle-même. C'est alors qu'apparaît l'idée des Fédérations communales. On s'arme dans les villes, dans les campagnes ; on se met sur la défensive vis-à-vis des ennemis inconnus, des émigrés, des « brigands », des « aristocrates ». Chacun rétablit l'ordre chez lui comme il peut. On s'entend bientôt entre cités et de chef-lieu à village pour se garantir la nourriture, protéger la circulation des blés, résister aux débris de l'ancien régime. On en vient ensuite à la pensée d'aider les autres, de transformer les rivalités, les jalousies, les haines des anciennes provinces en une grande et féconde unité nationale. L'admirable historien Michelet a raconté, dans des pages immortelles, comment étaient nées ces Fédérations urbaines et rurales. Au moyen âge, on connut quelque chose de pareil : lors de la fondation des communes, dans plusieurs des villes du nord, des groupes de population s'étaient juré amitié et fraternité. La même inspiration fit jaillir les Fédérations nationales.

Le mouvement commença en province dès le 27 septembre 1789. Que de difficultés à vaincre pour réussir ! On se demandait comment s'accomplirait le sacrifice de la patrie provinciale, du sol natal, des vieux préjugés. « Comment, se disait-on, le Languedoc consentirait-il jamais à cesser d'être le Languedoc, un empire intérieur gouverné par ses propres lois ? Comment la vieille Toulouse descendrait-elle de son Capitole, de sa royauté du Midi ? Et croyez-vous que la Bretagne mollisse jamais devant la France, qu'elle sorte de sa langue sauvage, de son dur génie ? »

Le 14 juin, les gardes nationales se rendirent sur le bord du Rhin ; ils placèrent, au port de Kehl, un drapeau tricolore avec cette inscription : Ici commence le pays de la liberté.

Quelques jours auparavant, le 6 juin, la grande cité du nord, Lille, avait glorieusement célébré la fête de la confédération des

départements de la Somme, du Pas-de-Calais et du Nord.

L'amour de la patrie prit, en ces heures sublimes, l'aspect d'une religion et de la plus pure des religions. Les fédérés de Dijon engagèrent toutes les municipalités bourguignonnes à secourir Lyon qui manquait de blé. Les dissidences religieuses furent oubliées. A Montélimar, dans la Drôme, le curé et le pasteur s'embrassèrent à l'autel. Les catholiques menèrent les protestants à l'église ; le pasteur siégea à la première place du chœur. Mêmes honneurs rendus par les protestants au curé qui, placé chez eux au lieu le plus honorable, écouta le sermon du ministre. A Clairac, dans le Lot-et-Garonne, le prêtre catholique et le pasteur protestant se rendent ensemble au bal patriotique donné en l'honneur de la Fédération et ouvrent eux-mêmes le bal. A Saint-Jean-du-Gard, près d'Alais, la cérémonie finit par une réconciliation solennelle de ceux qui étaient brouillés ensemble.

Toutes ces craintes furent vaines. Le peuple de France voulut, lui aussi, avoir sa nuit du 4 août. Les gardes nationales rurales chassèrent les seigneurs qui désiraient maintenir les privilèges provinciaux. Aux environs de Luxeuil, sous la direction d'un curé patriote, des villages francs-comtois se fédérèrent, affirmant la patrie une et indivisible. Dans le Dauphiné, Mounier ayant tenté de soulever les états provinciaux contre l'Assemblée nationale, nombre de villes et de bourgs du Dauphiné et du Vivarais protestèrent contre cette tentative. Successivement, les provinces imitèrent l'exemple donné par le Dauphiné. La Champagne, la Lorraine, l'Alsace, la Normandie, l'Angoumois eurent leurs fêtes de la fédération. Orléans, Limoges se fédérèrent le 9 mai ; le 13 juin, ce fut le tour de Strasbourg. « Pour la première fois, raconte l'historien Seinguerbt, flottèrent, aux quatre tourelles, et à la flèche de la cathédrale, des drapeaux tricolores, arborés devant le maire au milieu de l'enthousiasme universel. Les troupes demandèrent, comme un honneur, de prendre part à la manifestation patriotique, à côté des gardes nationales. » Des jeunes filles vêtues du vieux costume strasbourgeois et appartenant à la riche corporation des jardiniers offrirent des corbeilles de fleurs et de fruits à Mme de Dietrich et aux dames de la municipalité. « Que ces fleurs, dirent-elles, soient les témoins de notre véritable estime ! Que le mélange des couleurs vous assure que le blanc est l'image de la pureté de nos cœurs ; le bleu, de notre constance ; le vert, le symbole de notre espérance, et le rouge, le feu ardent qui nous anime pour implorer le Créateur de l'univers qu'il veuille bénir la France ! »

rent Jésus-Christ, agirent prudemment en le condamnant d'après eux.

Aux aberrations, aux divagations ridicules, aux paradoxes des doctes probabilistes de la Compagnie de Jésus, ne serait-il pas à la fois utile et intéressant d'opposer les maximes des affreux païens.

Cicéron, le plus affreux de ces païens et le plus mauvais des orateurs romains, quand on le compare aux foudres d'éloquence de la Compagnie de Jésus, parle ainsi :

« Que les citoyens de notre république, sur le témoignage de la tradition, soient pleinement convaincus que les dieux sont les maîtres et les souverains de toutes choses ; que tout se fait par leur puissance et sous leur bon plaisir ; qu'ils comblent le genre humain de leurs bienfaits ; que leurs regards percants démêlent l'intérieur de chacun de nous, nos actions, nos intentions bonnes et mauvaises, et les dispositions que nous apportons à leur culte ; et qu'ils tiennent un compte exact de ceux qui les honorent sincèrement et des impies que ne leur rendent qu'un culte simulé et purement extérieur pour récompenser les uns et pour punir les autres, selon qu'ils le méritent. »

Ce même paten, dans son livre intitulé : *De la Nature des Dieux*, dit que « c'est à la force des raisons et non pas à l'autorité du docteur qu'il faut avoir égard ; » et, dans son *Traité des Devoirs*, le païen Cicéron établit que :

« Des docteurs qui confondent toutes choses et qui ne se sont laissé aucune ouverture par où ils puissent découvrir ce qu'il faut nécessairement faire et ce qu'il faut nécessairement éviter, se sont par là même dépouillés du droit de rien enseigner sur les devoirs de l'homme.

« Celui qui n'a pas ce principe gravé jusque dans le fond du cœur : *que ce qui est injuste ne saurait jamais être utile*, celui-là ne peut jamais être homme de bien. »

A l'appui de ce principe, qu'on ne trouve ni dans le cœur ni dans les livres de nos Révérends Pères les jésuites, un autre païen, l'irascible Juvénal, raconte l'anecdote suivante :

« Un certain Lacédémonien osa un jour consulter l'oracle pour savoir si Apollon approuverait un larcin qu'il voulait faire ; c'était un dépôt qu'on lui avait confié, et il doutait s'il pouvait le retenir. Voici la réponse que lui fit la prêtresse de l'Apollon

de Delphes : elle lui dit qu'il serait infailliblement puni pour avoir seulement douté s'il pouvait commettre un si grand crime et le couvrir d'un faux serment.

« La crainte fit donc en lui ce que la bonne foi n'avait pu faire ; il rendit le dépôt, mais il ne manqua pas de vérifier la réponse de l'oracle : car il périt avec toute sa famille, quelque nombreuse et ancienne qu'elle fût : la seule volonté de mal faire est punie, et quiconque médite un crime, est aussi coupable que s'il l'avait déjà commis. »

Serait-ce par hasard ce qu'enseignent les Révérends Pères jésuites ?

« Celui, dit le Père Emmanuel Sà, docteur en théologie, de la Compagnie de Jésus, celui qui en prenant quelque chose à autrui, ne lui porte aucun préjudice, parce qu'il ne s'en servait pas et ne s'en devait pas servir, n'est point obligé à restitution. De même que celui qui déroband de petites sommes à différentes reprises, amasse une somme considérable, n'est point obligé de restituer, surtout s'il n'avait pas d'abord l'intention de voler une grande somme. »

(A suivre.)

## REVUE DES THÉÂTRES

**Lyon.** — GRAND-THÉÂTRE. — La malheureuse représentation de *Guillaume Tell*, dont nous avons parlé dans notre dernier numéro, a porté ses fruits. Jeudi dernier, le ténor Pellin, de passage à Lyon, était engagé pour jouer dans *Carmen*. Il a été accueilli comme l'avait été fort justement, quelques jours avant, l'étrange Arnold dont nous avons parlé.

Cependant, nous devons le dire, il méritait beaucoup plus d'indulgence. La voix fatiguée peut manquer d'ampleur et de sonorité, mais il sait s'en servir avec adresse et goût; et s'il n'est pas un artiste merveilleux, il ne méritait pas l'accueil qu'on lui a fait; car, nous en sommes persuadés, les protestations visaient bien plus le directeur que l'artiste.

M. Olive Roger, la basse chantante, dont on attendait depuis longtemps déjà les débuts, chantait hier dans les *Huguenots*. Son premier début a été bon et l'on peut, dès maintenant, considérer son acceptation comme définitive.

Il restera encore en suspens la question du ténor léger qui, espérons-le, sera bientôt résolue, et nous souhaitons qu'elle le soit aussi bien que la basse chantante.

**CÉLESTINS.** — *Les Femmes collantes* tiennent toujours l'affiche.

Pendant ce temps, on prépare une série de petites comédies nouvelles: *Le Mari à la Campagne*, *Les Petites Manœuvres* et *Le Tailleur pour Dames*.

Attendons pour juger.

## GRATIS

Une somme assez considérable vient d'être consacrée pour créer à Lyon un nouveau genre de publication destinée à rendre de très grands services aux habitants de la ville et de la campagne. Cette publication, qui est délivrée *gratis*, consiste en un almanach format des postes, au verso duquel se trouvent inscrits tous les soins à donner en cas d'empoisonnement, d'asphyxie par le charbon, piqûres de vipères, morsures de chiens enragés, secours à porter aux noyés, aux pendus.

Le but a été de rendre le public capable de donner dans un accident ou en cas grave les premiers secours en attendant l'arrivée d'un médecin. Autant que possible on a choisi les moyens à la portée de tout le monde, afin qu'on pût les utiliser même dans les campagnes.

Ce nouveau genre d'almanach, que nous devons à un compatriote, est délivré *gratis* à la pharmacie Vial, 41, grande rue de Vaise, où se fabrique le Sirop de Vaise si efficace contre les rhumes, bronchites, coqueluches, catarrhes, toux sèches, enrrouement et en général toutes les irritations. Un seul fait prouve combien il est estimé, c'est le grand nombre de contrefaçons qui existent, mais on déjoue facilement tous les vils plagiaires en ayant soin de toujours le demander sous le nom de Sirop de Vial de Vaise; il coûte 3 fr. dans toutes les pharmacies.

## BIBLIOGRAPHIE

COLLECTION HETZEL  
Paris — 18, Rue Jacob — Paris

Romans d'aventures

## Le Capitaine Trafalgar

par André LAURIE.

Un volume in-8°, illustré par G. Roux: broché, 7 fr.; cartonné, 10 fr.; relié, 11 fr.

*Le Capitaine Trafalgar* est une de ces histoires palpitantes qui, de la première page à la dernière, tiennent le lecteur en haleine. Il n'en est pas de plus féconde en incidents dramatiques et où la fibre patriotique vibre avec plus de force. Le héros est un des hardis corsaires qui portèrent si haut le renom du courage français, à une époque où notre marine avait été anéantie, et où la France maritime ne se distinguait plus que par des hauts faits particuliers; M. André Laurie a pris un de ces hommes extraordinaires, réduits à l'inaction par la conclusion d'une paix inattendue, et il en a fait le héros principal de son livre, un des plus étranges qu'il soit possible de lire. Il n'est pas de récit qui soit plus empoignant et qui fasse mieux voir quels étaient ces marins qui, à l'exemple des Robert Surcouf et des Marcolf, causaient à l'ennemi les plus grands dommages.

M. George Roux s'est fait une spécialité de l'illustration du *Roman d'aventures*; il s'est nommé dans cet ouvrage aussi artiste que dans *l'Ile au Trésor* de Stevenson et Laurie.

**Les Aventures du Docteur Van der Bader**, par Evariste Carrance. — 2 vol. in-32, à 25 centimes le volume. — Rien de plus curieux, rien de plus étrange, et peut-être rien de plus profond que le nouveau livre d'Evariste Carrance, qui vient d'être édité dans la PETITE BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE.

Abandonnant les routes battues du roman vulgaire, l'auteur de *Van der Bader* a découvert une source d'émotions puissantes. L'étude qu'il offre aujourd'hui, sous la forme gracieuse du roman, est appelée à un succès spécial et ne convient guère qu'aux natures élevées.

C'est l'histoire d'un savant hollandais qui accomplit un voyage extraordinaire à la recherche d'une chose étonnante. Il faut lire ce curieux ouvrage.

Pour recevoir franco *Les Aventures du Docteur Van der Bader* et le catalogue complet de la PETITE BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE, adresser 0,60 c. à M. Edinger, 34, rue de la Montagne-Sainte-Genève, Paris, — se trouve aussi dans toutes les librairies françaises, au prix de 0,25 c. le volume.

On sait de quelle importance est l'*Appel* en procédure, mais bien des personnes ignorent l'histoire de cette juridiction et les règles précises de l'appel en matière commerciale, en matière civile, en matière répressive. On trouvera sur ces divers points un travail très complet et très intéressant de M. Glisson, membre de l'Institut, dans la 59<sup>e</sup> livraison de la *Grande Encyclopédie*. Lire aussi dans la même livraison l'article sur l'*Appel au Peuple*.

Prix de la livraison: 1 fr.; du volume broché: 25 fr. Reliure, 5 fr. en plus.

H. LAMIRAULT et C<sup>ie</sup>, rue de Rennes, 61, à Paris.

**Paris-Noël** (2<sup>me</sup> année). — Par suite d'arrangements intervenus entre notre administration et celle du *Paris-Noël*, nous sommes en mesure de fournir à nos abonnés et à nos lecteurs le numéro de *Paris-Noël*, 2<sup>e</sup> édition, qui vient d'être mis en vente.

*Paris-Noël* est la publication la plus parfaite, à coup sûr, que l'on ait exécutée dans ce genre; quant à sa valeur artistique et littéraire, nos

lecteurs pourront s'en rendre compte en parcourant la liste de ses collaborateurs.

La partie littéraire renferme des contes et nouvelles, par MM. Victorien Sardou, Coppée, Th. de Banville Alph., Daudet, J.-M. de Hérédia, Armand Silvestre, Paul Arène, Catulle Mendès, Paul Bourget, Ed. Rod, Paul Hervieu, Gustave Goetschy; par la partie artistique, les *illustrations en noir et en couleurs* sont signées: Léon Bonnat, Heilbuth, J. Worms, J. Lewis-Brown, Pokitanoff Tissot, Pinchart, Adrien Marie, Girardon, Bèthune, A. Fourrié, A. Brun.

Six suppléments: Eaux-fortes, aquarelles, héliogravures, par Chaplin, Henner, Detaille, Louise Abbema, Roybet et Boutet de Monvel contribuent à mettre hors de pair ce splendide numéro.

## AVIS

Le *Franc-Maçon* rendra compte de tout ouvrage dont il lui sera adressé deux exemplaires.

## Ouvrages recommandés

**Almanach populaire du Franc-Maçon**: 50 centimes.

**Souvenirs d'Antan**, par Fonsérane. — Un beau volume, 3 francs.

Envoi franco contre mandat-poste à M. Gustave Honoré, rue Ferrandière, 52.

**La Séparation de l'Église et de l'État**. Discours prononcé par M. Auguste Dide, sénateur, au Convent maçonnique de 1886, prix: 25 centimes.

Dépôt: rue Cadet, 16, à Paris, au Grand-Orient de France.

**Petit recueil de maximes morales**, anciennes et modernes, précédé des principes de 1789, expliqués, à l'usage des écoles primaires, par M. A.-J. Gigon, ancien élève de l'École polytechnique; prix: 60 centimes.

S'adresser à M. Cauvière, à Fayence (Var); aux concierges du Grand-Orient de France, rue Cadet, 16, et du Suprême-Conseil, rue Rochecouart, 42, à Paris.

Envoi contre mandat-poste, à M. Gustave Honoré, rue Ferrandière, 52, port en plus.

## GUERISON

## RAPIDE ET SANS FRAIS

M. SOLÈME, membre Corr. de la Société de Médecine au MANS (Sarthe), envoie à tout malade qui la demande, et cela dans un but humanitaire, sa méthode cachetée contre un timbre de 15 centimes. —

**Maladies contagieuses**, Echauffements, etc. Vices du sang, Dartres, **Eczémas**, Démangeaisons, Plaies des jambes, Hémorrhoides, **Asthme, Toux, Catarrhes, Bronchites.** 1196

## OUTILLAGE AMATEURS

et INDUSTRIELS  
Fabrique de Tours de tous systèmes. Scies mécaniques (plus de 500 modèles) et coupeuses pour les étoffes. Dessins et toutes fournitures pour le Découpage. BOITES D'OUTILS.  
**TIERSOT, r. des Gravilliers, 16, Paris**  
Grand Diplôme d'honneur en 1884 et 1885  
Le TARIF-ALBUM (200 pages et plus de 500 gravures) est envoyé franco contre 0 fr. 65

L'Administrateur-Gérant: J. REYNIER

Lyon. — Imprimerie Nouvelle, rue Ferrandière, 52.

## BULLETIN D'ABONNEMENT

AU JOURNAL

## LE « FRANC-MAÇON »

ABONNEMENTS: Six mois..... 4 fr. 50. — Un an..... 6 fr. — Etranger (union postale). Un an..... 8 fr.

Je soussigné ..... demeurant à .....

par ..... département .....

déclare m'abonner pour ..... au journal le *Franc-Maçon*.

Ci-joint le montant de mon abonnement, soit .....

**USINE A VAPEUR — FABRICATION MECANIQUE**  
**BONTOUX Fils**  
 à TASSIN-LA-DEMI-LUNE (Rhône)

Spécialité de Tuyaux en terre cuite pour conduites  
 d'eau et bâtiments  
 Sièges inodores en faïence  
 Vases à fleurs de toutes dimensions, pour Horticulteurs

**PHOTOGRAPHIE CÉLESTIN BILLARD**

Rue Jean-Baptiste-Say, 22  
 (Près la gare de la Ficelle et du boulevard de la Croix-Roussse)

Portraits artistiques à l'huile ou au pastel et à l'aquarelle. Tout ce qui concerne la  
 Photographie. Reproductions photographiques des portraits peints  
 ou dessinés et au daguerréotype. Portraits après décès.  
**ON OPÈRE TOUS LES JOURS PAR TOUS LES TEMPS, ON SE REND A DOMICILE**  
 On remet à neuf les anciens Daguerrotypes

H. LAMIRAULT & C<sup>ie</sup> Éditeurs LA PARIS 61, Rue de Rennes, 61

**GRANDE ENCYCLOPÉDIE**  
 INVENTAIRE RAISONNÉ  
 Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIX<sup>e</sup> Siècle

SOUS LA DIRECTION DE  
 MM. Barthélemy, sénateur, membre de l'Institut; Hartwig Derembourg, professeur à l'École des langues  
 orientales; F. Canaille Dreyfus, député de la Seine; A. Gary, professeur à l'École des chartes; Glanville,  
 membre de l'Institut; Dr L. Hahn, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris;  
 G.-A. Laisant, député de la Seine; H. Laurent, examinateur à l'École polytechnique; E. Levasseur,  
 membre de l'Institut; H. Marion, chargé de cours à la Sorbonne; E. Müntz, conservateur de l'École  
 nationale des beaux-arts; A. Walz, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25,000 ILLUSTRATIONS ET CARTES NOIRS TEXTE

Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 volumes gr. in-8<sup>o</sup>  
 contenant de 1,200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires.  
 Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 f.

Chaque livraison 1 franc	Payables à raison de 10 francs par mois	Chaque volume broché 25 francs
-----------------------------	--	-----------------------------------

**LA PRINCIPALE**

51, Rue de Chartres, 51

LYON

Bureau spécial pour l'Achat et la Vente  
 DES IMMEUBLES & FONDS DE COMMERCE

Directeur : M. LOUIS

DÉFENSEUR AU TRIBUNAL DE COMMERCE

**Avis aux Maçons**

A vendre en tout ou par partie, 450 ouvrages  
 environ, 500 volumes par les auteurs maçonniques  
 les plus célèbres des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles.  
 Ecrire à M. Rosen, rue Chappe, 9, Paris, pour  
 recevoir renseignements et catalogue.

**VIE DE FAMILLE** Soins particuliers, aux meilleures  
 conditions, offerte à des jeunes  
 gens français ou étrangers, de 9 à 16 ans environ, qui  
 suivraient ou non les cours du lycée et pourraient prendre  
 des leçons à domicile, chez M. H. de Sobatier-Plantier,  
 professeur, propagateur des fêtes d'enfants, rue Plo-  
 tine, 1, Nîmes (Gard).

Dans tous les Kiosques et chez tous les Marchands de Journaux

**LE COURRIER DE LYON**

ADRIEND DUVAND

Rédacteur en chef

ET DU SUD-EST

Grand Journal Républicain du soir, paraissant à quatre heures

Avec le Tableau de la Bourse de Lyon du jour

PAUL BERTNAY

Secrétaire de la Rédaction

La 1<sup>re</sup> Edition contient la cote du Comptant, et la 2<sup>e</sup> Edition contient le cours des Valeurs à terme et l'Après Bourse de Paris

Le Courrier de Lyon publie tous les jours un Premier-Lyon sur les principales questions à l'ordre du jour, des Informations politiques, une Revue  
 très complète de la Presse française et étrangère, des articles sur la Politique étrangère, sur les Actualités de Lyon, de Paris et des Départements. — Chaque  
 jour, le Courrier de Lyon publie sous ce titre : LES AFFAIRES, un bulletin très complet contenant tous les renseignements intéressant la soierie, les industries  
 de Lyon et de la région et les Syndicats lyonnais. — Service télégraphique donnant les dernières Dépêches de la journée à la Chambre et au Sénat.

**Programme complet des Théâtres, avec le nom des Personnages et le nom des Acheteurs**

MARDI PROCHAIN, 28 DÉCEMBRE COMMENCERA LA PUBLICATION EN FEUILLETON DE

**L'AFFAIRE DE LA RUE DE LA BARRE**

10 cent.

GRAND ROMAN LYONNAIS INÉDIT

10 cent.

Rédaction et administration : RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE, 78

LYON, 52, Rue Ferrandière, 52, LYON

**IMPRIMERIE NOUVELLE**

ASSOCIATION SYNDICALE DES OUVRIERS TYPOGRAPHES

Labeurs, Affiches, Lettres de décès, Mémoires, Registres, Journaux, etc.